

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20200609-29	<u>Séance du 09 juin 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de juin le neuf juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni Salle des Cossies à Seloncourt, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, la séance s'est tenue sans public, avec retransmission des débats en direct.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juin 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03 juin 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : CREATION DE 3 POSTES D'EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, dans le cadre d'un recrutement en cours, 3 postes du cadre d'emploi d'Educateur de Jeunes Enfants, à temps complet.

Les 3 postes sont :

- Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- Educateur territorial de jeunes enfants de 1^{ère} classe
- Educateur territorial de jeunes enfants de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- approuve la création d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
- approuve la création d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants de 1^{ère} classe à temps complet,
- approuve la création d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe à temps complet,
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 09 juin 2020

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER